

rendement des nouveaux véhicules, tandis qu'un effort concerté sera consenti en matière de mise au point et d'introduction sur le marché de combustibles à faible teneur en carbone et de combustibles de remplacement. Les efforts visant à accroître l'efficacité de la combustion des combustibles à base de carbone s'intensifient tant chez les organismes gouvernementaux tels que CANMET que dans certaines initiatives du secteur privé; il est entendu qu'il existe un besoin d'accroître l'efficacité pour rester concurrentiel et pour répondre à d'autres préoccupations d'ordre environnemental reliées à l'énergie.

- À cet égard, le gouvernement fédéral appuie l'adoption d'une approche globale et graduelle en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au départ, l'accent sera mis sur l'efficacité énergétique et sur les initiatives liées aux énergies de remplacement qui soient économiquement attrayantes en soi ou qui permettent d'atteindre les objectifs multiples de la politique. Si cela ne suffit pas pour atteindre les objectifs déclarés, des mesures plus radicales et de plus grande portée seraient envisagées, dont : le recours aux outils fiscaux, la restructuration de la tarification de l'énergie et d'autres interventions par des règlements. Avant la mise en oeuvre de telles mesures de deuxième ligne, il faudrait consulter à fond et acquérir une connaissance approfondie de leurs coûts et de leurs avantages économiques. Il faudrait par exemple examiner à fond le cas du «Code du citoyen : équité en matière de réglementation», avec consultations et analyse de l'incidence de la réglementation, avant de mettre en oeuvre toute initiative de réglementation.

RECOMMANDATION 11 (paragraphe 4.24)

Le Comité recommande aux gouvernements fédéral et provinciaux de prévoir dans leurs stratégies de lutte contre les changements climatiques planétaires d'origine anthropique une réglementation rigoureuse et une utilisation judicieuse des forces du marché afin de mettre sur pied des programmes économiquement efficaces de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada.

Réponse :

- Les mesures destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada feront appel à la réglementation et aux forces du marché, de même qu'à d'autres moyens comme la pression morale, l'information du public et l'éducation. Le gouvernement s'est aussi engagé aux termes du Plan vert à établir et à renforcer des partenariats avec l'industrie et les consommateurs canadiens dans le but d'arriver à un processus décisionnel respectueux de l'environnement.
- Le gouvernement reconnaît qu'il peut avoir à intervenir dans le but d'informer sur l'accessibilité et l'utilité des mesures destinées à surmonter les barrières commerciales. C'est la nécessité de telles mesures qui motive en partie certaines initiatives de réglementation, telle l'étiquetage. On introduira ainsi une *Loi nationale sur le rendement énergétique et les énergies nouvelles* qui visera :
 - à réglementer les normes minimales de rendement énergétique des équipements consommateurs d'énergie;